Investissements incorporels:

✓ Le Brevet :

Le brevet est un titre de propriété qui permet à son détenteur d'interdire aux tiers l'exploitation d'une invention ou d'un procédé industriel, pendant une durée limitée dans le temps.

✓ Le Fonds de commerce :

Le fonds de commerce est l'ensemble des biens meubles qu'un commerçant organise pour conquérir une clientèle (matériel, clientèle, enseigne, droit au bail...). En cas de reprise d'une activité, il faut donc faire un acte pour la cession du fonds de commerce et un pour la cession du local.

- Des biens meubles : sont des biens qui peuvent être déplacés (ex : une chaise, un ordinateur, une télévision) ou qui peuvent se déplacer seuls (ex : cas des animaux domestiques)
- Le droit au bail : il fait généralement partie intégrante du fonds de commerce. Il représente le montant que l'acheteur verse ou doit au locataire précédent, afin de bénéficier des dispositions et droits garantis par les baux commerciaux (droit à renouvellement, indemnité d'éviction...).

✓ Le Titre de participation :

Selon le plan comptable général (PCG), les titres sont dits de « participation », s'ils représentent plus de 10 % du capital social d'une société et s'ils ont été acquis lors d'une offre publique d'achat (OPA) ou d'une offre publique d'échange (OPE).

✓ La Caution :

Une caution désigne dans le langage juridique une personne physique ou morale (un établissement financier, une société de caution mutuelle...) garantissant à un créancier le paiement d'une dette future ou actuelle. Par un contrat unilatéral, elle s'engage auprès du créancier à rembourser une dette que le débiteur ne pourrait satisfaire.